ROUHIER

SELARL DE MANDATAIRE JUDICIAIRE
Pierre-François ROUHIER

Appel d'offres

FONDS DE COMMERCE DE BRASSERIE

Enseigne *« L'AUBERGE FLAMANDE »*

2 Grand Place
59143 WATTEN

Liquidation judiciaire du 20 octobre 2026
Mélanie VANDENBUSSCHE
RCS DUNKERQUE 508 323 086

La SELARL ROUHIER invite les candidats intéressés à l'acquisition à la contacter à l'effet d'obtenir tous renseignements nécessaires leur permettant, après étude, de formuler leurs propositions.
Les offres devront être **écrites, fermes et définitives**, et comporter impérativement sous peine d'irrecevabilité :
- prix forfaitaire pour le fonds, les frais d'acte étant en sus,
- tout élément utile de solvabilité,
- identité complète du candidat avec pièces justificatives (carte d'identité, kbis…),
- chèque d'acompte de 5 000,00€ au nom de la SELARL ROUHIER
- rédacteur d'acte : au choix en accord avec les parties

Elles devront être remises en original sous pli au plus tard
VENDREDI 28 NOVEMBRE 2026 à **17H00 :**

SELARL ROUHIER
9 Place des Martyrs de la Résistance
59240 DUNKERQUE

Un dossier de présentation est disponible auprès du Liquidateur portant sur les éléments suivants :
- Bail mixte (habitation et commerce)
- Kbis et état des inscriptions
- Inventaire du 23/10/2026
- Bilan arrêté au 31/12/2025

Il est rappelé que TOUTE OFFRE ENGAGE SON AUTEUR qui devra s'assurer de pouvoir délivrer les fonds à bref délai : *« Aussi, s'agissant de l'auteur d'une offre d'achat de fonds de commerce n'ayant pas rétracté celle-ci avant l'ordonnance du juge commissaire autorisant le liquidateur à céder le bien à l'amiable, ni formé de recours contre ladite ordonnance qui lui avait été régulièrement notifiée, une cour d'appel a pu décider qu'en refusant, sans justifier d'aucun motif légitime tiré de la non réalisation des conditions suspensives dont l'offre était assortie, de procéder à la vente ordonnée par le juge commissaire, l'auteur de l'offre avait commis une faute engageant sa responsabilité » (Cass.Com, 14/06/1994, pourvoi n°92-14721).*